

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1462 6 juin 2014

## **SOMMAIRE**

<b>AEIF</b> (Willow) 02 S.à r.l	Senou Invest S.C	168
AMC S.A	Serviced Platform SICAV701	176
Aqua Valley Solutions S.A	SEVEN 7 S.A	
Atlant Berry Investments Holding S.à r.l.	Skigo S.A701	131
	Société Immobilière ING Luxembourg	
Azeta SPF S.A	S.àr.l	176
Aztec Financial Services (Luxembourg)	Sol IP S.à r.l	132
S.A	Sourcefire Holding Company (Internatio-	
Belport Holdings S.à r.l	nal) S.à r.l	155
BI.CI.DI. International S.A70173	S.Shadow S.A701	162
BPI Global Investment Fund Management	Stella Management S.A., SPF701	140
Company S.A	STERIS Luxembourg Finance S.à r.l 701	162
Brighton Investments S.A	Telindus	139
Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l 70135	TFT S.A701	136
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	TLCom Capital LLP & Alpha S.C.A 701	138
70161	Top Care S.A	
Calimax 2 S.A	Top Services	136
Capucins (Thionville) S.à r.l	Trek Invest S.A	
C.H.B. S.A70167	UP Investmentfund-FIS701	138
Fabemibri S.A SPF	Urban&Civic Holdings SA701	137
Henderson Asia-Pacific Indirect Property	Vanda Property S.A	
Fund Management S.à r.l 70157	Van Gansewinkel Luxembourg S.A 701	
Initial S.à r.l	Veben Holding S.à r.l	
Nepenthe Insurance Advisory Services s. à	Walvek S.A	
r.l	Wiltheim Immobilière SCI701	
Orion Master III Luxembourg S.à r.l 70173	W Lux Toitures s.à r.l	
Rodange Lotissement S.A		



## Trek Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 180.581.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

#### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «TREK INVEST S.A.», ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 180.581.

Ladite société a été constituée originairement suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2820 du 11 novembre 2013. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°3071 du 4 décembre 2013.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

L'assemblée désigné comme président Monsieur Seymur AHMADOV, directeur de société, demeurant profession-nellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signé par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.
- II. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les cent (100) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemble est conçu comme suit:
- 1. Augmentation de capital à concurrence de trois millions six cent treize mille neuf cent quatre-vingt Euros (3.613.980.-EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.-EUR) à trois millions six cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt Euros (3.644.980.-EUR), par l'émission de onze mille six cent cinquante-huit (11.658) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.-EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actuel actionnaire «OTOROUT SYSTEMS LTD.» par apport en espèces.

- 2. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1 er des statuts de la société.
- 3. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trois millions six cent treize mille neuf cent quatre-vingts Euros (3.613.980.-EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.-EUR) à trois millions six cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingts Euros (3.644.980.- EUR), par l'émission de onze mille six cent cinquante-huit (11.658) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actuel actionnaire «OTOROUT SYSTEMS LTD.» par apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à la somme de trois cent trois Euros soixante-cinq Eurocent (EUR 303,65).

L'autre actionnaire, renonce expressément à son droit de souscription à de nouvelles actions.

## Souscription - Libération

Et à l'instant, onze mille six cent cinquante-huit (11.658) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune ont été souscrites par un actionnaire actuel «OTOROUT SYSTEMS LTD.», ici valablement représentée par Monsieur Seymur AHMADOV, prénommé, en vertu d'une procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement,



et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de trois millions six cent treize mille neuf cent quatrevingts Euros (3.613.980.-EUR), ensemble avec une prime d'émission de trois cent trois Euros soixante-cinq Eurocent (EUR 303,65), soit au total la somme de trois millions six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et soixante-cinq Eurocent (3.614.283,65 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5, alinéa 1 <sup>er</sup> des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1 er ).** Le capital souscrit est fixé à trois millions six cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingts Euros (3.644.980.- EUR) représenté par onze mille sept cent cinquante-huit (11.758) actions nominatives de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.»

#### Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: S. Ahmadov, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2014. LAC/2014/14497. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050125/87.

(140056376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Skigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.411.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050082/9.

(140056646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## SEVEN 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 avril 2014.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2014050079/12.

(140056722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## Sol IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 185.862.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Belgique "SOL INVICTUS ENERGY", établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, boulevard de Waterloo 26 (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0503.950.236,

dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Olivier LEROUX, dirigeant de société, né à Marseille (France), le 18 juin 1972, demeurant à CH-2000 Neuchâtel, Chemin des Grands Pins, 10 (Suisse),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

## Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1** er. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SOL IP S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, le développement, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société a en outre pour objet:

- toutes prestations de services aux entreprises licenciées dans la commercialisation des produits;
- l'exploitation d'un centre de recherche et de développement;
- l'organisation de séminaires.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

De plus, la Société a pour objet, pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.



La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (78.650,- EUR), représenté par soixante-dix-huit mille six cent cinquante (78.650) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La Société peut, toutefois, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance."

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

## Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.



De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
  - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

## Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les soixante-dix-huit mille six cent cinquante (78.650) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "SOL INVICTUS ENERGY", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant l'apport en nature ci-après décrit et évalué ex equo et bono à au moins soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (78.650,- EUR).

## Description de l'apport

La société "SOL INVICTUS ENERGY", pré-désignée, fait un apport en nature d'un brevet consistant en une invention basée sur l'utilisation d'une couche uniforme de matériaux isolant pour séparer les connecteurs à partir de la face non éclairée d'une cellule solaire à contact arrière, en particulier une cellule de type MWT, la couche étant de préférence un uniforme tissé ou non- tissu tissé d'un matériau résistant à la chaleur telle qu'une fibre de verre, et la connexion électrique entre les points de contact de la cellule et les connecteurs étant effectués à travers la couche uniforme de ce fait partiellement l'enrobage en matériau isolant dans la connexion.

Une note explicative dudit brevet, délivrée par le United States Patent Application Publication, signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

#### Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ce code a été donnée au notaire instrumentant par les documents suivants:

- une déclaration faite par l'apporteur "SOL INVICTUS ENERGY" attestant la propriété et l'évaluation du code; et
- un certificat d'enregistrement sous le numéro US 2013/0327390 A1 du brevet délivré par le United States Patent Application, intégrant la prédite note explicative.

Les dits documents, signés "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.



## Réalisation effective de l'apport

La société "SOL INVICTUS ENERGY", pré-désignée, fondatrice et apporteuse, ici représentée comme dit ci-avant, déclare en outre:

- qu'elle est la seule plein propriétaire dudit brevet et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
  - qu'il n'existe aucun litige pendant en relation avec la détention du brevet;
- que ce code ne fait pas l'objet d'un transfert de propriété intellectuelle envers un tiers et qu'il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander à ce que ce brevet lui soit transféré;
- que dès réception d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la Société a été documentée et que la souscription et l'apport du brevet décrit ci-dessus a été réalisé, elle s'engage à procéder à toutes opérations et formalités en vue de transcrire ledit brevet au profit de la Société et de rendre ainsi ledit apport en faveur de la Société effectif et opposable vis-à-vis de toute tierce partie.

#### Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

## Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.
- 2. La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Belgique "SOL INVICTUS ENERGY", établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, boulevard de Waterloo 26 (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0503.950.236, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050090/199.

(140056482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 35.955.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.802.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2013 de sa société mère, Cabot Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014049641/12.

(140057155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## TFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.243.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 30 août 2013.

**TORDEURS THIERRY** 

Administrateur

Référence de publication: 2014050118/12.

(140056715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

#### Top Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.618.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050121/14.

(140057197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Top Services, Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 153.981.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050122/14.

(140057198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

#### W Lux Toitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 171.862.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050172/14.

(140057201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



#### Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.992.

Les comptes annuels pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014050132/11.

(140057140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Vanda Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1 er avril 2014

A démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat:

- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg; Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:
- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg;

A démissionné de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050163/19.

(140056331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

#### Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 64.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2013

- a. Acceptation de la démission des mandats d'administrateurs suivants:
- M. DECALUWE Philippe avec effet au 1 er avril 2013
- M. LUCA Yves, avec effet au 28 août 2013
- b. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes:
- M. VAN HOVE Klaas avec effet au 31 octobre 2013
- c. Acceptation de la nomination aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017 de:
  - Mme HENDRICKX Pascale, demeurant à 27 Rubenslaan B-9820 Merelbeke, avec effet au 2 avril 2013
  - M. VAN GENT Cornelis Sigmund, demeurant à 260 Straatweg NL-3054 Rotterdam, avec effet au 29 août 2013
- d. Acceptation de la nomination à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017 de:
  - Monsieur NIGRA Anas, demeurant à 11 Place d'Isnes-Les-Dames, B-5032 Isnes, avec effet au 1 <sup>er</sup> novembre 2013 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014050162/24.

(140057151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## TLCom Capital LLP & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.050.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014050120/12.

(140056591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# Veben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.974.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 11 février 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet au 11 février 2014 et pour une durée illimitée, Monsieur Alain Donvil, né le 1 <sup>er</sup> avril 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, en tant que nouveau Gérant unique de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 11 janvier 2014.

Il est également à noter que l'adresse de l'associé unique, Monsieur Leif Vebenstad, est désormais Th. Hansensvei 17C, 1410 Kolbotn, Norvège.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014050165/19.

(140056781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der UP Investmentfund - FIS die am 13. März 2014 in Munsbach stattfand:

- 1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der UP Investmentfund FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:
  - Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
  - Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
  - Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)
- 2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der UP Investmentfund FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der UP Investmentfund FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 2014.

Für die UP Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014050156/23.

(140056422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## Walvek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050177/9.

(140057185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

#### Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Extrait de la résolution écrite du conseil d'administration du 13 mars 2014

Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de coopter à partir de ce jour Monsieur Bart WATTEEUW, demeurant à B-1785 Merchtem, Heidestraat 21, comme administrateur en remplacement de Monsieur Dominiek VANDIEREN-DONCK.

Monsieur WATTEEUW terminera le mandat de Monsieur VANDIERENDONCK.

Pour extrait conforme

Armand MEYERS / Gérard HOFFMANN

Administrateur-délégué / Président et Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014050115/16.

(140057020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

#### Wiltheim Immobilière SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2733 Luxembourg, 6, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg E 5.291.

Acte rectificatif du 02 avril 2014 modifiant le dépôt L140039646 du 6 mars 2014.

Les soussignés;

- Mme, Camille LEBLANC, consultante, née le 26 février 1985 à Troyes, France et demeurant au 6, rue Wiltheim, L-2733 Luxembourg et
- M. Christoph EHINGER, administrateur de sociétés, né le 8 mars 1982 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 6 rue Wiltheim, L-2733 Luxembourg,

Lesquels associés, par acte sous seing privé en date du 24 février 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ont procédé à la constitution de la Société.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement que des erreurs matérielles ont été commises dans le corps du texte dudit acte. Par le présent acte, sont corrigées les erreurs suivantes:

I. Pages 4 - 5, le paragraphe intitulé «souscription - libération» doit avoir désormais la teneur suivante:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux cinq mille (5.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur		Libération
	sociales	
Mme. Camille Leblanc, prénommée	2.500	EUR 2.500,00
M. Christoph EHINGER, prénommé	2.500	EUR 2.500,00
Total	5.000	EUR 5.000.00

Toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent expressément

Exécuté en deux (2) originaux à Luxembourg, le 2 avril 2014. Mme. Camille LEBLANC / M. Christoph EHINGER. Référence de publication: 2014050176/29.

(140056011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



#### Stella Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 185.889.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here represented by Mrs. Kristine VANAGA-MIHAILOVA, having her professional address at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme", qualified as family wealth management company "SPF") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

#### A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11 <sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "STELLA MANAGEMENT S.A., SPF" (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, as well as the administration and control of such portfolio.
  - 3.2 The Company may further:
- grant accessory any form of guarantee or security, without consideration, for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which its holds a direct or indirect interest or rights of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lends funds, as well as provide guarantees accessory and without consideration, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.
- 3.4 Generally, the company will be able to take any measures regarding supervision and control and perform any operation or transaction which it considers useful for accomplishment and development of its corporate object and safeguard of its rights, provided that it doesn't interfere in the management of participations which it holds, within the limits set by the law of May 11 <sup>th</sup>, 2007 relating to the creation of a private wealth management company, below defined under term "Law SPF".



## Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

## B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

#### Art. 5. Share capital.

- 5.1 Issued share capital
- 5.1.1 The Company's issued share capital is set fifty thousand USD (USD 50,000.-), consisting of fifty thousand (50,000) shares having a par value of one USD (USD 1.-) each.
- 5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.
  - 6.6 The Company's shares are in registered form and may be converted into shares in bearer form.
- 6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

## Art. 7. Register of shares.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

## Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is



entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

- 8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.
- 8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

#### C. General meeting of shareholders

## Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.
- 10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

## Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
  - 11.3 Quorum



No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

- 11.4 Vote
- 11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.
- 11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.
- 11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12.** Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.
- **Art. 13.** Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

## Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

- 14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
  - 14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

# D. Management

#### Art. 15. Powers of the board of directors.

- 15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.
- 15.2 If it noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholders, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extend applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".



- 15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.
- 15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.
- 15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

#### Art. 16. Composition of the board of directors.

- 16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.
- 16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

## Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

- 17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.
- 17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.
- 17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.
- 17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

#### Art. 18. Vacancy in the office of a director.

- 18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.
- 18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.
- 18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

## Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

- 19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

## 20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote



Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

- 20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

- 21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
  - 21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.
- Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, or in the case of classes of directors, by the joint signature of a class A director and a class B director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### E. Supervision

## Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

- 23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.
- 23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory



auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

#### Art. 25. Profits.

- 25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### Art. 26. Interim dividends - Share premium.

- 26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.
- 26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11 <sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

# Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.
  - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 17:00, 2015.
  - 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

#### Subscription and payment

The Article of the Company thus having been established, the fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand USD (50,000.-USD) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.



#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand one hundred euro (EUR 1.100,-).

# Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
- 2. The following person is appointed as sole director of the Company:
- Mrs. Maria TKACHENKO, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
  - 3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

- Ms. Kristine VANAGA-MIHAILOVA, born 8 August 1979 in Riga Latvia, having her professional address at L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling;
- 4. The term of the office of the sole director and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2018.
  - 5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussigné:

#### A COMPARU

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici représentée par Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial «SPF») qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** <sup>er</sup> . **Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "STELLA MANAGEMENT S.A., SPF" (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des



titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

## 3.2 La Société pourra également:

- accorder à l'accessoire toute forme de garantie ou de sécurité, sans considération, pour la performance de toutes obligations de la Société ou de toute entité, dans laquelle son retient un intérêt direct ou indirect ou des droits de toute sorte ou dans lequel la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre officier ou agent de la Société ou de toute entité, dans laquelle il retient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute sorte ou que la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société; et
- prête des fonds, aussi bien que fournissez à l'accessoire de garanties et sans considération, dans laquelle il retient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute sorte ou dans lequel la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société.
- 3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, selon les termes et conditions de la loi;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 Capital social émis
- 5.1.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.
- 5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 6. Actions.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).



- 6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
  - 6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.
  - 6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et peuvent être converties en actions au porteur.
- 6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

#### Art. 7. Registre des actions.

- 7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.
- 7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
  - 8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.
- 8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## C. Assemblée générale des actionnaires

## Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".
- 9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

## Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

- 10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration



ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

- 10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.
  - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.
  - 11.3 Ouorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

- 11.4 Vote
- 11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.
- 11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.
- 11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.
- 11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.
- 11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.
- Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être con-



voquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3 des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

- 14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.
  - 14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

#### D. Le conseil d'administration

#### Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

- 15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.
- 15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".
- 15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.
- 15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.
- 15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

### Art. 16. Composition du conseil d'administration.

- 16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres ou un (1) membre dans le cas où la Société est possédée par l'actionnaire unique, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.
- 16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

## Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

- 17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.
- 17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.



#### Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

- 18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.
- 18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.
- 18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

### Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

- 19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

- 20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.
- 20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.
- 20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.
- 20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.



#### Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
  - 21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.
- Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

#### E. Surveillance de la société

#### Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.
- 23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.
- 23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.
- 23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).
- 23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

#### Art. 25. Bénéfices.

- 25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.
- 25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.



#### Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.
- 26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### Disposition transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La premier assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2015 à 17:00 heures (CET).
  - 3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille des dollars Etats-Unis (50.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

## Déclaration

Le notaire de soussigné déclare ci-joint ayant vérifié l'existence des conditions prévues dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 en gouvernant des compagnies commerciales, comme amendé et déclare expressément qu'ils ont été tous conformés.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

## Assemble générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:
- Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 dans Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
  - 3. Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née le 8 août 1979 à Riga en Lettonie, ayant son adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2018.
  - 5. Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.



#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'a la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. VANAGA-MIHAILOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/12941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050094/837.

(140056932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.508,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Cisco Systems Global Holdings Ltd., a Bermuda exempted company, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Sourcefire Holding Company (International) S.à r.I., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 163.150 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, of 5 August 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2546 dated 20 October 2011 page 122194.
- III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 1 st July 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2210 dated 5 September 2012 page 106045.
- IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda:

- 1. Decision to change the power of representation of the Company so that the Company be bound, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants), or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power;
- 2. Subsequent amendment of paragraph 2 of Article 7.3 of the articles of association of the Company, as amended (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted under item 1. above; and
  - 3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the power of representation of the Company so that the Company be bound, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants), or by the joint



signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power.

#### Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 2 of Article 7.3 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants) or by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power."

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Cisco Systems Global Holdings Ltd., une société exemptée (exempted company) des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Eschsur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- l. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 163.150 (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2546 en date du 20 octobre 2011 page 122194.
- III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 1 <sup>er</sup> juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2210 en date du 5 septembre 2012 page 106045.
- IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Décision de changer le pouvoir de représentation de la Société de telle sorte que la Société soit engagée en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques des gérants, ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir;
- 2. Modification subséquente du paragraphe 2 de l'Article 7.3 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»), afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus; et
  - 3. Divers.
  - a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L' Associé Unique DECIDE de changer le pouvoir de représentation de la Société de telle sorte que la Société soit engagée en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques des gérants, ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 2 de l'Article 7.3 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En cas de gérant unique, la Société est engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux quelconques des gérants, ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014049415/123.

(140055839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

#### Aqua Valley Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049551/9.

(140056608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.873.

## **FXTRAIT**

Par contrat de cession de parts du 1 <sup>er</sup> Avril 2014, Henderson Holdings Group B.V., Associé unique de la Société a transféré la totalité du capital social de la Société, soit 125 parts sociales, à TH RE AIFM Group Limited enregistrée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni (UK Companies House) sous le numéro 08610397 et domiciliée au 201 Bishopsgate, EC2M 3BN Londres, Royaume-Uni,

Référence de publication: 2014050537/13.

(140057770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



## Fabemibri S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050497/9.

(140057298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

#### Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Extrait de décision de l'associé unique prise à Munsbach en date du 20 janvier 2011

L'associé unique nomme la société PricewaterhouseCoopers, située 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé avec effet au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014049560/14.

(140056616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# Belport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 7.600.320,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.913.

Suite à un contrat de transfert de parts sociales conclu en date du 31 mars 2014, Chimichanga Corp. a transféré une part sociale qu'il détenait dans le capital social de la société Belport Holdings SARL (la «Société») à la société Belport Development Limited.

Belport Development Limited est désormais détenteur de vingt et un mille cent treize (21.113) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049599/14.

(140056474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# AMC S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.654.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et dit que les frais sont charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014050310/16.

(140057477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



## Capucins (Thionville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 2.012.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.965.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

## There appeared:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée under the law of Grand-Duchy of Luxembourg Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 92.191,

hereby represented by Mr. Robert Burke, Company Secretary, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Capucins (Thionville) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.965, incorporated by deed acted by Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg on the 12 <sup>th</sup> day of October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2622 on 28 <sup>th</sup> October 2011 (hereafter the "Company") and amended pursuant to a deed acted by Maître Henri Hellinckx, prenamed on 7 <sup>th</sup> December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°403 of 15 <sup>th</sup> February 2012 has requested the undersigned notary to state the following agenda:

#### Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million, nine hundred and forty-two thousand, two hundred euro (EUR 1,942,200.-) represented by nineteen thousand four hundred and twenty-two (19,422) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each up to two million, twelve thousand, two hundred euro (EUR 2,012,200.-), represented by twenty thousand, one hundred and twenty-two (20,122) shares, through the issue of seven hundred (700) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each against payment in cash;
  - 2. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital from its current amount of one million, nine hundred and forty-two thousand, two hundred euro (EUR 1,942,200.-) represented by nineteen thousand, four hundred and twenty-two shares (19,422) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each up to two million, twelve thousand, two hundred euro (EUR 2,012,200.-), represented by twenty thousand, one hundred and twenty-two (20,122) shares, through the issue of seven hundred (700) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each against payment in cash.

The seven hundred (700) new shares are subscribed by M&G European Property Holding Company S.à r.l., prequalified, here represented by Mr. Robert Burke, prenamed, by virtue of a proxy hereabove mentioned at a total price of seventy thousand euro (EUR 70,000.-).

The seven hundred (700) new shares have been fully paid up in cash by M&G European Property Holding Company S.à r.l., prequalified, so that the total amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

## Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company which will read as follows:

" Art. 6. The Company's share capital is set at two million, twelve thousand two hundred euro (EUR 2,012,200.-) represented by twenty thousand, one hundred and twenty-two (20,122) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company."

#### 70160



#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200,-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.191,

ici représentée par Monsieur Robert Burke, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration signée «ne varietur» par le mandataire es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Capucins (Thionville) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.965 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg en date du 12 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2622 du 28 octobre 2011 (la «Société») et modifié suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, précité en date du 7 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 403 du 15 février 2012, a requis le notaire soussigné d'acter l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société afin de la porter de son montant actuel de un million neuf cent quarante-deux mille deux cents euros (EUR 1.942.200,-) représenté par dix-neuf mille quatre cent vingt-deux (19.422) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune au montant de deux millions douze mille deux cents euros (EUR 2.012.200,-), représenté par vingt mille cent vingt-deux (20.122) parts sociales, par l'émission de sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, par un apport en espèces.
  - 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ce qui précède.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d Augmentation du capital social de la société afin de la porter de son montant actuel de un million neuf cent quarante-deux mille deux cents euros (EUR 1.942.200,-) représenté par dix-neuf mille quatre cent vingt-deux (19.422) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune au montant de deux millions douze mille deux cents euros (EUR 2.012.200,-), représenté par vingt mille cent vingt-deux (20.122) parts sociales, par l'émission de sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, par un apport en espèces.

Les sept cents (700) nouvelles parts sociales sont souscrites par M&G European Property Holding Company S.à r.l., précitée, ici représentée par Monsieur Robert Burke, précité, en vertu d'une procuration telle que mentionnée ci-dessus au prix total de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,).

Les sept cents (700) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par M&G European Property Holding Company S.à r.l., précitée, de sorte que le montant total de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) est à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:



« Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions douze mille deux cents euros (EUR 2.012.200,-), représenté par vingt mille cent vingt-deux (20.122) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.»

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BURKE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2014. Relation: DIE/2014/3332. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014049649/130.

(140056763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

## R.S.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 68.350.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049382/9.

(140056004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

#### Brighton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014049632/11.

(140056483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

### Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 77.809.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2013 de sa société mère, Cabot Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014049642/12.

(140057224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## S.Shadow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.951.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049407/10.

(140056367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

#### Rodange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 131.669.

## **EXTRAIT**

La société RODANGE LOTISSEMENT S.A. a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

Premium Advisory Partners S.A. 13-15, rue Breedewues L-1259 Senningerberg.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049403/11.

(140055968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

#### STERIS Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.188.522,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.455.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of March at 2:30 pm (CET);

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25 A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) section B under number 185452 (the "Sole Shareholder");

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy established on March 27, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "STERIS Luxembourg Finance S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, on March 14, 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
  - II. The Company's share capital is set at EUR 13,000 represented by 13,000 shares of EUR 1, each.
- III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred seventy-five thousand five hundred twenty-two Euro (EUR 1,175,522) to raise it from its present amount of EUR 13,000 to one million one hundred eighty-eight thousand five hundred twenty-two Euro (EUR 1,188,522) by creation and issue of one million one hundred seventy-five thousand five hundred twenty-two (1,175,522) new shares of one Euro (EUR 1) each, subject to the payment of a global share premium amounting to one hundred sixteen million three hundred seventy-six thousand six hundred four Euro (EUR 116,376,604), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of contributions in kind.

## Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the 1,175,522 new shares with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium of EUR 116,376,604 and fully pay them up in the amount of one hundred seventeen million five hundred fifty-two thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 117,552,126), by way of contributions in kind consisting of:



- 100 % of STERIS Netherlands Holdings BV, a Besloten Vennootschap having its address at Naritaweg 165, Telestone 8, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 53151259, valuated at EUR 27,525;
- 100 % of STERIS CH Limited, a private company limited by shares duly incorporated in England and Wales under Company Number 04649299, having its address at Bridgwater House, Jays Close Viables Basingstoke, Hampshire RG22 4AX, valuated at EUR 86,786,400;
- 100% of STERIS UK Holding Limited, a company organized and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Bridgwater House, Jays Close, Viables, Basingstoke, Hampshire, RG22 4AX, United Kingdom and sail address at Jones Day, 21 Tudor Street, London, EC4Y 0DJ, United Kingdom, registered with The Registrar of Companies for England and Wales at London, under number 08852025, valuated at EUR 1; and
  - 100% of a receivable the Sole Shareholder holds and amounting to EUR 30,738,200; (together the "Contributed Assets").

It is further resolved to allocate the global share premium amounting to EUR 116,376,604 as follows:

- up to an amount of EUR 118,853 to an undistributable reserve item of the balance sheet of the Company as legal reserve; and
- up to an amount of EUR 116,257,751 to a distributable reserve item of the balance sheet of the Company as share premium.

#### Evidence of the contribution's existence:

The value of the Contributed Assets is set at one hundred seventeen million five hundred fifty-two thousand one hundred twenty-six Euro (EUR 117,552,126) and resulting from a declaration of the receiver of the Contributed Assets as well as from a declaration of the contributor of the Contributed Assets. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

#### Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Assets;
- the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.
- IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- "Art. 6. The share capital is set at one million one hundred eighty-eight thousand five hundred twenty-two Euro (EUR 1,188,522) represented by one million one hundred eighty-eight thousand five hundred twenty-two (1,188,522) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

## Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Etchernach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 14:30 heures (CET),

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

# A comparu:

STERIS Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.452 («l'Associé Unique»);



ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "STERIS Luxembourg Finance S.àr.I." (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, en date du 14 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à 13.000 EUR représenté par 13.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-deux Euro (1.175.522 EUR) pour le porter de son montant actuel de 13.000 EUR à un million cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-deux Euro (1.188.522 EUR) par la création et l'émission d'un million cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-deux (1.175.522) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cent seize millions trois cent soixante-seize mille six cent quatre Euro (116.376.604 EUR) l'ensemble devant être totalement payé par l'Associé Unique par apports en nature.

#### Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des 1.175.522 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, payer la prime d'émission globale de116.376.604 EUR et les payer intégralement pour le montant de cent dix-sept millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-six Euro (117.552.126 EUR), par apports en nature comprenant:

- 100 % du capital social de STERIS Netherlands Holdings BV, a Besloten Vennootschap, ayant son adresse à Naritaweg 165, Telestone 8, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 53151259, évalué à 27.525 EUR;
- 100 % du capital social de STERIS CH Limited, une société à responsabilité limitée constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 04649299, ayant son adresse à Bridgwater House, Jays Close Viables Basingstoke, Hampshire RG22 4AX, évalué à EUR 86.786.400 EUR;
- 100 % du capital social de STERIS UK Holding Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au Bridgwater House, Jays Close, Viables, Basingstoke, Hampshire, RG22 4AX, Angleterre et son adresse à Jones Day, 21 Tudor Street, Londres, EC4Y 0DJ, sous le numéro 08852025, évalué à 1 EUR;
  - 100 % d'une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant de 30.738.200 EUR; (ensemble les «Actifs Apportés»).

Il est de plus décidé d'allouer la prime d'émission globale d'un montant de 116.376.604 EUR comme suit:

- 118.853 EUR à un poste de réserve non distribuable du bilan de la Société à titre de réserve légale; et
- 116.257.751 EUR à un poste de réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission.

#### Preuve de l'existence de l'apport:

La valeur des Actifs Apportés est établie à cent dix-sept millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-six Euro (117.552.126 EUR) et résultant d'une déclaration du bénéficiaire des Actifs Apportés ainsi que d'une déclaration de l'apporteuse des Actifs Apportés. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

## Réalisation effective de l'apport:

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire des Actifs Apportés;
- les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- les Actifs Apportés sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs Apportés requise en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.
  - IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-deux Euro (1.188.522 EUR) représenté par un million cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-deux (1.188.522) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 avril 2014. Relation: ECH/2014/635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 avril 2014.

Référence de publication: 2014049438/157.

(140055767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

### Calimax 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.229.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Calimax 1 S.A., a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 17 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2750 of 13 August 2013, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 178.198 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Calimax 2 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 20 June 2013, published in the Mémorial n° 1974 of 14 August 2013 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 178.229.

The articles of association of the Company were amended on 24 September 2013 by deed of Me Edouard Delosch, prenamed, published in the Mémorial n° 2909 of 19 November 2013.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Sophie WEGMANN, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 March 2014 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all five hundred nineteen million eight thousand four hundred sixty (519,008,460) shares in issue in the Company.
  - 2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

# Agenda

- 1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifteen thousand nine hundred forty Euros ( $\in$  1,315,940) so as to bring it from its current amount of fifty-one million nine hundred thousand eight hundred forty-six Euros ( $\in$ 51,900,846) to fifty-three million two hundred sixteen thousand seven hundred eighty-six Euros ( $\in$  53,216,786) by the issue of a total of thirteen million one hundred fifty-nine thousand four hundred (13,159,400) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents ( $\in$ 0.1), for a total subscription price of one million three hundred fifteen thousand nine hundred forty Euros ( $\in$ 1,315,940); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company; consequential amendment of the articles.
- 2) Consequential amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifty-three million two hundred sixteen thousand seven hundred eighty-six Euros (€53,216,786) divided into five hundred thirty-two million one hundred sixty-seven thousand eight hundred sixty (532,167,860) Shares with a nominal value of ten Euro-cents (€0.1) per Share."

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;



#### First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifteen thousand nine hundred forty Euros (€ 1,315,940) so as to bring it from its current amount of fifty-one million nine hundred thousand eight hundred forty-six Euros (€51,900,846) to fifty-three million two hundred sixteen thousand seven hundred eighty-six Euros (€ 53,216,786) by the issue of a total of thirteen million one hundred fifty-nine thousand four hundred (13,159,400) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (€0.1), for a total subscription price of one million three hundred fifteen thousand nine hundred forty Euros (€ 1,315,940).

Thereupon, the Sole Shareholder represented by Mrs Sophie WEGMANN, aforementioned, subscribed to all the New Shares and paid the total aggregate subscription price of one million three hundred fifteen thousand nine hundred forty Euros (€ 1,315,940) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

### Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in item 2 of the agenda.

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand four hundred Euro (EUR 2.400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu

Calimax 1 S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 17 juin 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°2750 du 13 août 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.198, (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de Calimax 2 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 20 juin 2013, publié au Mémorial n° 1974 du 14 août 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.229.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 24 septembre 2013 par acte de Me Edouard Delosch, prénommé, publié au Mémorial n° 2909 du 19 novembre 2013.

L'Actionnaire Unique est ici représentée par Mme Sophie WEGMANN, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2014 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

- 1. L'Actionnaire Unique détient toutes les cinq cent dix-neuf millions huit mille quatre cent soixante (519.008.460) actions émises dans la Société.
  - 2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

#### Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de un million trois cent quinze mille neuf cent quarante euros (€1.315.940) afin de le porter de son montant actuel de cinquante et un millions neuf cent mille huit cent quarante-six euros (€ 51.900.846) à cinquante-trois millions deux cent seize mille sept cent quatre-vingt-six euros (€53.216.786) par l'émission d'un total de treize millions cent cinquante-neuf mille quatre cents (13.159.400) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de un million trois cent quinze mille neuf cent quarante euros (€1.315.940); souscription des Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription par l'Actionnaire Unique de la Société en espèces; modification subséquente des statuts;
  - 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-trois millions deux cent seize mille sept cent quatre-vingt-six euros (€53.216.786) représenté par cinq cent trente-deux millions cent soixante-sept mille huit cent soixante (532.167.860) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1) par Action.»



Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

# Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de un million trois cent quinze mille neuf cent quarante euros (€1.315.940) afin de le porter de son montant actuel de cinquante et un millions neuf cent mille huit cent quarante-six euros (€ 51.900.846) à cinquante-trois millions deux cent seize mille sept cent quatre-vingt-six euros (€53.216.786) par l'émission d'un total de treize millions cent cinquante-neuf mille quatre cents (13.159.400) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de un million trois cent quinze mille neuf cent quarante euros (€1.315.940).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, représenté par Mme Sophie WEGMANN, prénommée, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions et a payé le prix total de souscription de un million trois cent quinze mille neuf cent quarante euros (€1.315.940) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit au point 2 de l'agenda.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille quatre cent euros (EUR 2.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la mêmes partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2014. Relation: DIE/2014/4092. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014049645/122.

(140056861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 46.684.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014049630/10.

(140056976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# C.H.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.654.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014049640/11.

(140056554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



## Azeta SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZETA SPF S.A.

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Référence de publication: 2014049594/12.

(140056843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

### Senou Invest S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.310.

Rectificatif qui remplace la 1 <sup>ère</sup> version de l'acte de constitution de société du 24 mars 2014 par acte sous seing prive déposé le 01.04.2014 sous la référence L140053248

L'an deux mille quatorze, le 24 mars Les soussignés, es-qualités qu'ils agissent,

- 1. Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 HOWALD;
- 2. Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 3. Christiaan VAN HOUTVEN, né le 9 juin 1969 à Lier (Belgique), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 4. Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant 2, rue J-F. Kennedy, L-3502 Dudelange; ici représenté par C. Van Houtven
- 5. Stéphane HAOT, né le 12 mars 1976 à Malmédy (Belgique), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; ici représenté par C. Van Houtven
- 6. Christoph KOSSMANN, né le 21 juin 1957 à Homburg (Allemagne), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 7. Saliha BOULHAIS, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 8. Jean-Paul REILAND, né le 19 janvier 1961 à Dudelange, demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 9. Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 10. Betty PRUDHOMME, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 11. Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Firenze (Italie), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L2086 Luxembourg;
- 12. Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 13. Filip VOLDERS, né le 18 juillet 1968 à Schoten (Belgique), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- 14. Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement 412 F Route d'Esch, L2086 Luxembourg;
- 15. Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement 25 avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg;
- 16. Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement 25 avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont décidé de dresser acte d'une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



# I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé entre les associés (ci-après les «Associés») ci-avant une société civile qui a la dénomination de «SENOU INVEST S.C.» (ci-après la «Société»), laquelle sera régie notamment par les dispositions du Code civil (ci-après le Code) et par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance.
- 2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision extraordinaire des Associés.

### Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet social l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.
- 3.2. La Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet social.
  - 3.3. La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs Associés. Les héritiers, les ayants droits, les créanciers et les représentants ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la Société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

#### II. Capital

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt et un mille et cinquante-huit euros (EUR 421.058), représenté par quatre cent vingt et un mille et cinquante-huit (421.058) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

# Art. 6. Augmentation et réduction du capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des Associés. Ces opérations ont lieu, selon les cas, au moyen de la création de parts sociales nouvelles, de l'élévation ou de la diminution de la valeur nominale des parts existantes, de l'échange de parts sociales ou de l'annulation de parts sociales sans échange.
- 6.2 L'augmentation de capital a lieu par voie d'apport de biens en nature ou en numéraire, notamment par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ou par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.
- 6.3 De même, le capital peut être réduit sur décision de l'assemblée générale des Associés, au moyen du remboursement ou de l'annulation des parts existantes ou de leur échange contre de nouvelles parts sociales d'un montant identique ou inférieur, ayant ou non le même nominal.

## Art. 7. Parts sociales.

- 7.1 Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.
- 7.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 7.3 Les parts sociales ne peuvent faire l'objet d'un nantissement ou d'une mise en garantie à quelque titre que ce soit, sauf à obtenir l'agrément des Associés tel que décrit à l'article 9.

# Art. 8. Cessions et transmission pour cause de décès d'un des Associés des parts sociales.

- 8.1 Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.
  - 8.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.
- 8.3 Les parts sociales ne sont cessibles à des non-Associés que moyennant agrément préalable donné par les Associés tel que décrit à l'article 9.
- 8.4 Cet agrément n'est pas requis en cas de transmission pour cause de mort à des héritiers légaux ou au conjoint survivant ou en cas de cession par un ou plusieurs Associés à une personne morale à laquelle cet ou ces Associés participeraient de façon majoritaire.
- 8.5 En cas de refus d'agrément, les Associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant. Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs Associés échoit proportion-



nellement aux autres Associés. Le droit de préemption doit être exercé dans un délai de 2 mois suivant la décision de refus d'agrément des Associés. Le non-exercice dans ce délai du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la cession initiale.

### Art. 9. Agrément.

- 9.1. L'agrément est requis pour la cession des parts sociales à des non-Associés, hormis transmission pour cause de mort à des héritiers légaux ou au conjoint survivant ou en cas de cession par un ou plusieurs Associés à une personne morale à laquelle cet ou ces Associés participeraient de façon majoritaire.
- 9.2 L'agrément ne peut être accordé que par l'assemblée générale des Associés représentant plus de 75% des parts sociales de la Société.

#### Art. 10. Rachat de parts sociales par la Société.

- 10.1. La Société a le pouvoir d'acquérir ses propres parts sociales, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables. Le rachat effectué par la société comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.
- 10.2. Le prix de rachat est celui qui est déterminé par le Conseil de Gérance et ne peut pas être inférieur à la valeur de marché des parts rachetées.
- 10.3. Le rachat devra être décidé par l'Assemblé Générale des Associés statuant à la majorité de 75% des parts sociales émises, en circulation et ayant droit de vote.

# III. Gestion - Représentation

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un Conseil de gérance qui sera composé de quatre (4) gérants, lesquels sont tous nécessairement des Associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

# Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par le Code ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 12.2. Les matières suivantes sont réservées à l'assemblée générale des Associés qui statuera dans les conditions de forme, de quorum et de majorité définies à l'Article 15:
- la cession par la Société de toute société dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte, quel qu'en soit le pourcentage à l'exception des cessions pour lesquelles un engagement a été validé préalablement par l'assemblée;
  - tout engagement financier de la Société.
- 12.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Conseil de gérance.
- 12.4. Le Conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

### Art. 13. Représentation.

- 13.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.
- 13.2. La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12.3. des Statuts.

# IV. Assemblée générale des associés.

# Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

- 14.1. Les Associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par le Code à l'assemblée générale des Associés.
- 14.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 14.3. Tout Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, téléfax ou courrier électronique un autre Associé.

#### Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. L'assemblée ne peut délibérer valablement que si les Associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, sauf dispositions des articles 9.2 et 10.3.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans une semaine et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion

15.2. L'assemblée appelée à délibérer sur une modification des statuts statuera valablement si les conditions de l'art. 15.1 sont remplies.



# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 16. Exercice social.

- 16.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagnés d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que toutes dettes des gérants et associés envers la Société. Dans le même temps, le Conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés ensemble avec le bilan.
  - 16.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 17. Affectation des bénéfices.

- 17.1. L'excédent favorable du compte profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.
- 17.2. Le bénéfice est réparti à proportion du nombre de parts de chacun des Associés. Ils peuvent pareillement, sur proposition du conseil de gérance, être affectés en tout ou partie, à tout fond de réserves avec ou sans destination spéciale, ou au report à nouveau.

#### Art. 18. Définition du résultat.

- 18.1. Concomitamment à la préparation du compte de profits et pertes, la gérance déterminera le résultat courant et exceptionnel de la Société:
- Le résultat courant est celui dont la réalisation est liée à l'activité ordinaire de la Société dans la réalisation directe de son objet social. Ainsi, le résultat courant est notamment constitué des produits et plus-values réalisées sur la gestion de la participation directe ou indirecte.
- Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Société et qui recouvre les produits et les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière. Ainsi, les plusvalues réalisées sur les éléments d'actifs immobilisés constituent du résultat exceptionnel.

#### Art. 19. Dettes.

- 19.1. Sauf dans les limites autorisées par l'article 1863 du Code civil, vis-à-vis des créanciers de la Société, les Associés sont tenus pour une somme et part égales des dettes de la Société.
- 19.2. Dans leurs rapports respectifs, les Associés sont tenus des dettes de la Société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

# Art. 20. Dissolution - Liquidation.

- 20.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 20.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VII. Disposition générale

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence au Code civil.

# Disposition transitoire.

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

# Souscription - Libération.

Les parts sociales de la Société ont été souscrites par les personnes précitées comme suit:	
1. Carlo SCHLESSER	31.718 parts sociales
2. Serge KRANCENBLUM	43.260 parts sociales
3. Christiaan VAN HOUTVEN	35.999 parts sociales
4. Mireille GEHLEN	43.260 parts sociales
5. Stéphane HAOT	37.714 parts sociales
6. Christoph KOSSMANN	13.311 parts sociales
7. Saliha BOULHAIS	37.714 parts sociales
8. Jean-Paul REILAND	24.807 parts sociales
9. Jean-Robert BARTOLINI	37.714 parts sociales



10. Betty PRUDHOMME	19.966 parts sociales
11. Luca GALLINELLI	22.386 parts sociales
12. Marc LIMPENS	19.966 parts sociales
13. Filp VOLDERS	13.310 parts sociales
14. Chantal MATH,	13.311 parts sociales
15. Thierry JACOB	13.311 parts sociales
16. Jean-Hugues DOUBET	13.311 parts sociales
Total:	421.058 parts sociales

Les parts sociales ont intégralement été libérées par apport de 421.058 (quatre cent vingt et un mille et cinquantehuit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un EUR) de la société SENOUFO S.A., SPF, 412, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157.220, chaque associé ayant apporté une part sociale de la société Senoufo S.A., SPF pour une part SENOU INVEST S.C. souscrit. La preuve de la valeur des actions Senoufo S.A., SPF a été apportée à la Société, qui le reconnaît expressément.

### Décisions des associés:

Les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Carlo SCHLESSER, précité,
- Monsieur Serge KRANCENBLUM, précité,
- Monsieur Christiaan VAN HOUTVEN, précité,
- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, précité.
- 2. Le siège social de la Société est établi 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration.

Fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Carlo SCHLESSER / Serge KRANCENBLUM / Christiaan VAN HOUTVEN / Mireille GEHLEN / Stéphane HAOT / Christoph KOSSMANN / Saliha BOULHAIS / Jean-Paul REILAND / Jean-Robert BARTOLINI / Betty PRUDHOMME / Luca GALLINELLI / Marc LIMPENS / Filp VOLDERS / Chantal MATHU / Thierry JACOB / Jean-Hugues DOUBET.

Référence de publication: 2014049423/231.

(140055850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

### Initial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 100.740.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 mars 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 24 mars 2014 décide de:

- nommer les personnes suivantes en tant que gérant:
- \* Monsieur Alain Van Lidth de Jeude, domicilié à Hermelijnlaan 1, 2900 Schoten, Belgique à la fonction de Gérant. Son mandat prendra effet au 1 <sup>er</sup> avril 2014 pour une durée illimitée;
- \* Monsieur Jan-Willem Verschoor, domicilié à Goudenregenstraat 23, 1431 RR Aalsmeer, Pays-Bas à la fonction de Gérant. Son mandat prendra effet au 1 <sup>er</sup> avril 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051244/15.

(140058221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

# Nepenthe Insurance Advisory Services s. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 33, rue du Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 158.315.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049982/9.

(140057079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



# BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 7 février 2014

Madame Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1 <sup>er</sup> janvier 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Eric TAZZIERI, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme Pour BI.CI.DI INTERNATIONAL S.A. Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050357/17.

(140057675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

## Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.853.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

### THERE APPEARED:

Orion European Real Estate Fund III C.V., a limited partnership (Commanditaire Vennootschap) governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34305573, acting through its general partner Orion Fund III Partner L.P., a Delaware limited partnership, with its registered office in 1000 N West Street, Suite 1200, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on March 20, 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.853, incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2162 of 5 September 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 606 of 7 March 2014.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

## Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand euro (EUR 12,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000.-) up to one hundred seventy-two thousand euro (EUR 172,000.-) through the issue of forty-eight (48) class A shares, forty-eight (48) class B shares, forty-eight (48) class B shares, forty-eight (48) class C shares, forty-eight (48) class D shares, forty-eight (48) class E shares, forty-eight (48) class F shares, forty-eight (48) class G shares, forty-eight (48) class H shares, forty-eight (48) class I shares, and forty-eight (48) class J shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by way of a contribution in cash;
  - 2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;
  - 3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:



#### First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand euro (EUR 12,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000.-) up to one hundred seventy-two thousand euro (EUR 172,000.-) through the issue of forty-eight (48) class A shares, forty-eight (48) class B shares, forty-eight (48) class C shares, forty-eight (48) class D shares, forty-eight (48) class E shares, forty-eight (48) class G shares, forty-eight (48) class H shares, forty-eight (48) class I shares, and forty-eight (48) class J shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by way of a contribution in cash.

The Sole Member, represented as stated above, resolves to subscribe to all of the forty-eight (48) class A shares, the forty-eight (48) class B shares, the forty-eight (48) shares, the forty-eight (48) class D shares, the forty-eight (48) class F shares, the forty-eight (48) class G shares, the forty-eight (48) class H shares, the forty-eight (48) class I shares, and the forty-eight (48) class J shares newly issued for the price of one million one hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,121,750.-).

The alphabet shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in cash amounting to one million one hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,121,750.-), so that the amount of one million one hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,121,750.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one million one hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,121,750.-) shall be allocated as follows:

- twelve thousand euro (EUR 12,000.-) to the share capital of the Company; and
- one million one hundred nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,109,750.-) to the share premium of the Company.

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred seventy-two thousand euro (EUR 172,000.-) divided into six hundred and eighty-eight (688) class A shares, six hundred and eighty-eight (688) class B shares, six hundred and eighty-eight (688) class C shares, six hundred and eighty-eight (688) class D shares, six hundred and eighty-eight (688) class E shares, six hundred and eighty-eight (688) class G shares, six hundred and eighty-eight (688) class H shares, six hundred and eighty-eight (688) class I shares, and six hundred and eighty-eight (688) class I shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

### Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Orion European Real Estate Fund III C.V., un limited partnership (Commanditaire Vennootschap) régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculé à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34305573, agissant par le biais de son associé commandité Orion Fund III Partner L.P., un limited partnership du Delaware, avec siège social au 1000 N West Street, Suite 1200, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de ORION MASTER III LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la



Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853, constituée suivant un acte notarié en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2162 du 5 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 606 du 7 mars 2014.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) à cent soixante-douze mille euros (EUR 172.000,-), par l'émission de quarante-huit (48) parts sociales de catégorie A, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie B, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie C, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie E, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie G, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie G, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie H, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie I, et quarante-huit (48) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire;
  - 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;
  - 3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) à cent soixante-douze mille euros (EUR 172.000,-), par l'émission de quarante-huit (48) parts sociales de catégorie A, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie B, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie D, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie F, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie G, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie H, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie I, et quarante-huit (48) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire toutes les quarante-huit (48) parts sociales de catégorie A, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie B, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie C, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie E, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie F, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie G, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie H, quarante-huit (48) parts sociales de catégorie I, et quarante-huit (48) parts sociales de catégorie J nouvellement émises pour le prix d'un million cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 1.121.750,-).

Les parts sociales alphabet ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant d'un million cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 1.121.750,-) de telle manière que le montant d'un million cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 1.121.750,-) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'un million cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (EUR 1.121.750,-) est affecté comme suit:

- douze mille euros (EUR 12.000,-) au capital social de la Société; et
- un million cent neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 1.109.750,-) à la prime d'émission de la Société.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le 1 <sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent soixante-douze mille euros (EUR 172.000,-) divisé en six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie A, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie B, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie D, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie E, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie F, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie F, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie H, six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie I, et six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

### Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2014. REM/2014/682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Signature.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049355/160.

(140056107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

### Société Immobilière ING Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049430/9.

(140056297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Serviced Platform SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.710.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049410/10.

(140056156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

# Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 6.812.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049556/10.

(140056949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

# AEIF (Willow) 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014049571/10.

(140057082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck